

RISQUE INDUSTRIEL, POLLUTION DE L'AIR ET DES EAUX : PAS DE LUBRIZOL BIS DANS LA VALLEE DE L'ARVE !

Dès le printemps, FNE Haute-Savoie s'était élevée contre le projet d'autorisation Seveso "seuil haut", le même niveau de classement que celui de l'entreprise LUBRIZOL à Rouen, pour une entreprise de la vallée de l'Arve. Notre association avait marqué son opposition à ce projet par des courriers au Préfet de Haute-Savoie puis lors de l'examen de ce dossier en commission d'évaluation des risques (CODERST) le 29 août.

Or, l'arrêté préfectoral autorisant l'entreprise SAFRAM à stocker des produits extrêmement toxiques, inflammables, dangereux pour les organismes vivants et pour l'environnement, a été signé début septembre. Après avoir lancé une pétition, qui dépasse les 2000 signatures à ce jour, FNE Haute-Savoie a intenté un recours gracieux contre cet arrêté préfectoral. Nous demandons au Préfet de revenir sur son autorisation, car de nombreux risques n'ont pas été suffisamment évalués selon nous. Parmi eux :

- La dangerosité des produits autorisés, dont certains sont de classe de danger 1 : « produits qui empoisonnent rapidement même à faible dose. Ils exercent leur toxicité par voie orale, cutanée ou inhalation ».
- La société se trouve en bordure d'autoroute, sur laquelle circulent de nombreux poids lourds qui pourraient être victimes de sortie de route vers la SAFRAM. Les risques liés à la forte pente de l'autoroute, au virage situé au droit de l'entreprise et à la chaussée glissante l'hiver, n'ont pas suffisamment été pris en compte.
- Le risque accru lié au phénomène d'inversion de température, fréquent dans la vallée de l'Arve, n'est pas pris en compte de manière irréfutable. En cas d'accident pendant une période d'inversion des températures, les polluants émis pourraient être plaqués au sol pendant de nombreux jours, avec des conséquences sanitaires à court et moyen terme. [1] [SEP]
- La proximité de deux établissements scolaires importants (lycée Sainte Famille et ENILV) et des logements sociaux (La Balme).
- La présence d'entreprises voisines, qui stockent des produits inflammables (LALLIARD Bois et DM Peinture), accroît les risques d'accident majeur et de pollution de l'air.
- En cas de sinistre majeur, un risque de pollution des eaux et notamment de l'Arve et de sa nappe d'accompagnement, à quelques kilomètres à l'aval, est présent.

Face au risque d'un accident industriel majeur, la protection de la santé et de l'environnement doit primer sur les intérêts privés des entreprises, tout particulièrement dans une vallée déjà fortement affectée par la pollution de l'air et soumise à un Plan de Protection de l'Atmosphère. De plus, la combinaison des différentes catégories de produits dangereux présents conduirait en cas d'incendie à former un cocktail particulièrement nocif qui n'a pas sa place dans une vallée alpine fragile et très urbanisée.

Pour ces raisons, nous demandons au Préfet de retirer cet arrêté et de s'assurer qu'aucun nouveau site SEVESO seuil haut ne puisse voir le jour dans la vallée de l'Arve.

Contact presse : Jean-Pierre CROUZAT : 09 72 52 33 68

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84 route du Viéran - PAE de Pré-Mairy - Pringy - 74370 ANNECY - 09 72 52 33 68 - haute-savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/haute-savoie